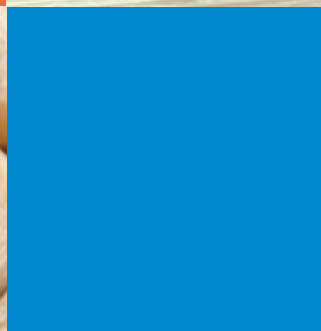
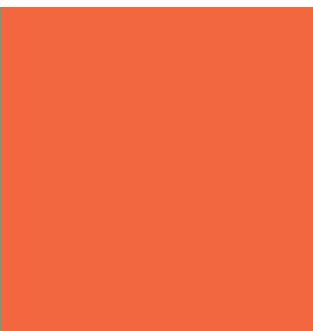
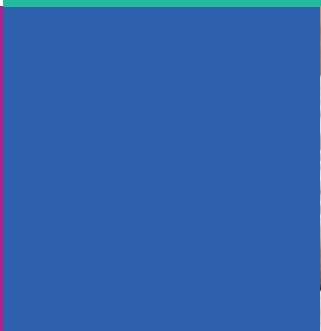
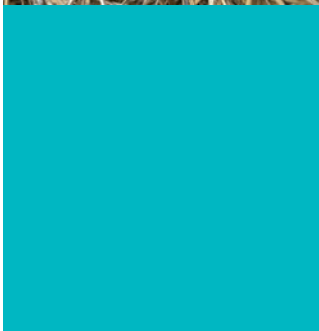


**Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**BILAN
D'ACTIVITÉ
2019**



Février 2020



EDITORIAL

Pour la quatrième année consécutive, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française pour l'installation aidée des nouveaux agriculteurs.

Pour la première rentrée depuis longtemps, l'enseignement agricole régional a regagné des effectifs scolarisés, élèves et apprentis.

Ne boudons pas notre plaisir, ces seuls indicateurs nous rendent fiers de notre travail en région au sein des services qui portent les missions du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Que les métiers de l'agriculture et de la forêt attirent encore et toujours de nouvelles vocations, et la France continuera à être un grand pays dans ces domaines, qui fait référence.

L'année 2019 a été aussi l'année du retour à la normale du rythme de paiement des aides de la PAC, qui représentent 1,1 milliard d'euros par an versés aux exploitations et aux entreprises des filières agricoles de la région. Elle a malheureusement été marquée une nouvelle fois par un record dont nous nous serions bien passés : celui du montant des droits à indemnisation au titre des calamités agricoles, pour plus de 70 millions d'euros. Certes, l'État a été réactif et a fait jouer la solidarité nationale, mais le dérèglement climatique oblige désormais les agriculteurs, les forestiers et les pouvoirs publics à mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires pour s'y adapter, et sans doute à moyen terme à rémunérer plus justement le stockage de carbone.

Si la loi dite « EGAlim » n'a pas donné tous les fruits espérés de juste rémunération des producteurs en 2019, elle a au moins contribué à mettre en évidence qu'en France et en particulier dans notre région, l'acte de produire pour nourrir était devenu largement sous-rémunéré. L'une des marges de progression sera assurément de refonder un pacte citoyen entre les consommateurs et les producteurs, pour bâtir des alliances plutôt que de subir des oppositions sur les enjeux d'alimentation et de gestion des ressources naturelles à long terme.

Nous étions plus de 200 en préfecture le 5 novembre dernier au séminaire sur la restauration collective.

Et si nous décidions collectivement en Auvergne-Rhône-Alpes de privilégier les produits d'ici pour nous nourrir, et de les payer au juste prix qui rémunère correctement les producteurs ?

Et si nous faisons de la **création de valeurS** notre priorité 2020, avec un pluriel au mot valeurs qui évoque aussi bien les aménités environnementales et sociales que la rémunération de celles et ceux qui en sont à l'origine ? La nouvelle PAC 2021-2027 se décidera en 2020. Elle peut être l'occasion d'y retrouver les fondamentaux.

Michel SINOIR

directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes



Les agents de la DRAAF réunis en assemblée générale au Château de Goutelas (Loire)

.....

SOMMAIRE

4		FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
8		BILAN DES AIDES
10		LES PROJETS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
12		ACTIONS ENVIRONNEMENTALES
16		TERRITOIRES DE MONTAGNE
18		ALIMENTATION
19		SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE
20		SANTÉ DES VÉGÉTAUX
22		SANTÉ DES FORÊTS
23		FORÊT BOIS ENERGIES
26		ENSEIGNEMENT AGRICOLE
28		INFORMATION STATISTIQUE, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE
30		AGENDA

Plans de filière

Dans la continuité des états généraux de l'alimentation, la DRAAF a souhaité organiser un réseau de contacts avec les filières principales de la région : lait, viande bovine, porc, aviculture, viticulture et fruits et légumes.

L'objectif : construire des relations de confiance avec les interprofessions afin de décliner les plans de filière nationaux au niveau régional.

La DRAAF a rencontré les principaux acteurs des filières pour partager avec elles les évolutions utiles dans le cadre des transitions à venir en matière de transmission des exploitations, de développement des organisations de producteurs, de prise en compte du bien-être animal, d'agroécologie, de conversion à l'agriculture biologique, d'impacts environnementaux, d'économie circulaire, etc...

Un travail de formalisation des échanges de 2019 est en cours sur la base de fiches de suivi par thématique.

Agro-alimentaire

Dans le domaine des industries agroalimentaires, la DRAAF a lancé cette année une initiative sur l'exportation.

Un expert national a été mobilisé sur le sujet pour aider à appréhender cette thématique en région, dont les principaux acteurs sont les CCI, Business France, BPI et le Conseil régional.

Une première série de rencontres en juillet 2019 a permis de dresser un état des lieux des nombreuses structures qui interviennent sur le sujet. Elle a aussi permis de faire valoir les apports potentiels des services, tant au niveau national avec la DGPE et sa sous-direction internationale et Europe, qu'au niveau régional au travers de notre propre connaissance des acteurs locaux comme Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand ou l'ARIA.

La DRAAF a lancé un nouvel appel à projets au titre du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAI) pour les entreprises agroalimentaires.

Les projets retenus sont très divers et montrent la richesse et les capacités d'innovation de la filière agro-alimentaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget engagé est proche de 300 000 € et permet de soutenir des actions dans les domaines de l'attractivité des métiers, la structuration de filières, les circuits courts et l'export, conduites par des structures collectives comme l'ARIA, Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, Alimentec, ISARA, Pôle agro 42, en mobilisant plusieurs entreprises sur une même thématique.



NATURE DU PROJET AIDÉ	PORTEUR	MONTANT DU PROJET	SUBVENTION DRAAF
Développement des brasseries Bio	CLUSTER BIO	18 400 €	9 240 €
Valorisation des tourteaux en alimentation humaine	ALIMENTEC	35 500 €	17 750 €
Mettre la naturalité au cœur de vos produits alimentaires	ALIMENTEC	30 500 €	15 260 €
Filière viande : démultiplication des solutions d'assistance technologique de type « exosquelette »	AUVERGNE-RHONE-ALPES GOURMAND	46 900 €	23 450 €
Attractivité des métiers des IAA : les faire connaître et les promouvoir	ARIA	57 800 €	28 900 €
Distribution des produits issus des circuits courts agro-industriels	ARIA	52 900 €	26 500 €
Construire aujourd'hui l'IAA de demain	ARIA	49 600 €	24 800 €
Structuration, développement et valorisation de la filière des vins volcaniques	VINORA VINS VOLCANIQUES	224 200 €	28 900 €
Nutrition et naturalité	POLE AGRO-ALIMENTAIRE LOIRE	88 700 €	28 200 €
Intégrer l'outil d'évaluation sensorielle	TERRALIA	10 700 €	5 300 €
Filière fruits et légumes Auvergne-Rhônealpine : cap sur l'Allemagne !	AUVERGNE-RHONE-ALPES GOURMAND	46 100 €	32 400 €
Approvisionner ses menus végétariens en local	AUVERGNE-RHONE-ALPES GOURMAND	28 200 €	20 000 €
Restauration collective et certification HVE	AUVERGNE-RHONE-ALPES GOURMAND	28 600 €	20 000 €

Aléas climatiques : soutien aux agriculteurs

Calamités agricoles :

**Près de 68 M€
ont été accordés au titre
de la campagne 2018
dont 61 M€
pour la sécheresse,
auxquels s'ajoutent 12 M€
au titre du dégrèvement de
la taxe sur le foncier non
bâti (TFNB).**



En 2019, suite aux épisodes successifs de gel printanier, de tornades de grêle, puis de sécheresse importante et enfin de neige, des dossiers de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles ont à nou-

veau été déposés par les DDT ou sont en cours de constitution, après un travail de concertation interdépartementale : **68 M€ ont déjà été accordés, dont 61 M€ pour la sécheresse.**

Filière viti-vinicole

Aides de l'OCM Vin

L'OCM vin (Organisation Commune de Marché) apporte un soutien à la filière vitivinicole au travers de quatre mesures : l'investissement pour les entreprises de vinification, la restructuration du vignoble, la promotion vers les pays tiers et l'aide à l'élimination des sous-produits (distillation).

Ces dispositifs sont pilotés et gérés par FranceAgriMer.

Le Service FranceAgriMer de la DRAAF est chargé de la mise en œuvre de deux mesures :

- **La mesure aide à l'investissement vise à améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises du secteur viticole. Elle est ouverte sous forme d'appels à projets annuels.**
- **La mesure restructuration permet d'accompagner l'adaptation du vignoble, soit en modifiant l'encépagement pour mieux répondre au marché soit en modifiant le mode de conduite du vignoble.**

Autorisations de plantation

Le service FranceAgriMer est également en charge de la délivrance des autorisations de plantation du vignoble.

Cette mission est assurée en lien avec l'INAO et les services de la viticulture des DRDDI (douanes) pour les replantations, les plantations nouvelles et les transferts d'autorisations.

Bois et plants de vigne

FranceAgriMer est chargé de la certification et de la délivrance des passeports sanitaires pour les bois et plants de vigne ainsi que les contrôles afférents.

En lien avec l'évolution du règlement européen sur la santé des végétaux depuis le 14 décembre 2019, les missions de FranceAgriMer sont en cours d'évolution.

FranceAgriMer travaille depuis plusieurs années à la dématérialisation des démarches administratives pour toutes les filières. Elles sont toutes accessibles sur le portail [e-services](#) de FranceAgriMer.

Tutelle de la Chambre régionale d'agriculture

La gestion des crédits du CASDAR

L'année 2019 est la seconde année de mise en œuvre de la régionalisation en DRAAF de la gestion des crédits du CASDAR (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural) qui finance le PRDAR (programme régional de développement agricole et rural) construit et mis en œuvre par le réseau des chambres d'agriculture avec quelques partenaires (4,5 M d'€/an).

2019, l'année des élections des membres des chambres d'agriculture

L'année 2019 était une année d'élection pour les chambres départementales, interdépartementale et régionale d'agriculture. La DRAAF a participé à l'organisation des élections des 59 membres des collèges des propriétaires et usufruitiers, salariés, anciens exploitants, coopératives, organismes de crédit et organismes de mutualité agricole, organisations syndicales agricoles. Les agents de la DRAAF ont organisé les bureaux de vote dans les locaux d'Agrapôle, en collaboration avec les agents de la chambre régionale.

Le « dire de l'État » aux chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes

Suite aux élections consulaires de début 2019, le préfet de région a souhaité porter à connaissance du réseau des chambres un « Dire de l'État » présentant ses attentes vis à vis de l'action du réseau des chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la mandature 2019-2025.

À travers ce document stratégique, l'État souhaite que le réseau des chambres agisse pour les grandes transitions économiques, sociales et environnementales qui attendent l'agriculture ces prochaines années ; il souhaite également qu'une réflexion soit menée sur l'efficacité et l'organisation du réseau.

Les échanges ont pu montrer une large convergence entre ces attentes et les projets stratégiques des chambres en cours de finalisation.

Le « Dire de l'État » constituera une référence pour l'exercice de la tutelle des chambres d'agriculture et pour l'élaboration du prochain programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) qui doit entrer en vigueur en 2021. Il doit également permettre un renforcement du travail partenarial entre les équipes des chambres d'agriculture et de la DRAAF sur les nombreux chantiers stratégiques à conduire.

OCM Vin en Auvergne-Rhône-Alpes

- Aide à la restructuration du vignoble :
- 642 dossiers, 756 ha restructurés au titre de la campagne 2018/2019.
- 4,8 M€ d'aide versée sur l'exercice FEAGA 2018/2019
- Aide à l'investissement :
- 125 dossiers déposés sur l'appel à projets 2019 pour 9,9 M€ d'aide demandée (en cours d'instruction)
- 3,6 M€ d'aide versés sur l'exercice FEAGA 2018/2019 pour l'ensemble des appels à projets de la région
- Bois et Plants de vigne :
- 52 millions de plants traditionnels mis en œuvre en 2019 par 77 pépiniéristes sur la région.



BILAN DES AIDES

1,6 MILLIARD D'EUROS VERSÉS À L'AGRICULTURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PAR L'ÉTAT ET L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Aides versées au titre de l'année 2018 par financeur et par nature d'aide

Nature de l'aide – Montants versés en €		Financier		
		État	Union Européenne	Total
1er pilier	Aides découplées	-	578 337 838	578 337 838
	Aides couplées	-	153 908 123	153 908 123
	Total	-	732 245 961	732 245 961
2ème pilier Surface	Agriculture biologique	4 424 136	16 426 588	20 850 724
	Assurance récolte	-	8 089 753	8 089 753
	MAEC	4 415 172	10 516 187	14 931 359
	ICHN	80 160 762	240 466 567	320 627 329
	Total	89 000 071	275 499 095	364 499 165
2ème pilier hors surface	Modernisation des exploitations	13 055 942	29 415 687	42 471 629
	Pastoralisme	4 021 836	4 688 462	8 710 298
	Installation	4 548 219	18 105 878	22 654 097
	Aides IAA et autres filières	-	3 473 119	3 473 119
	Autres aides 2ème pilier - hors surface	47 612	984 999	1 032 610
	Total	21 673 609	56 668 144	78 341 753
Aides aux filières	OCM Viticulture	-	15 766 159	15 766 159
	OCM Fruits et légumes	-	4 848 524	4 848 524
	OCM lait	-	239 316	239 316
	Programme apicole	-	562 332	562 332
	Aides IAA et autres filières	139 455	575 116	714 571
	FEAMP	335 689	1 007 066	1 342 755
	FranceAgriMer - Autres aides nationales	7 075 215	-	7 075 215
	Total	7 550 359	22 998 512	30 548 871
Prise en charge de cotisations sociales	Installation	3 759 374	-	3 759 374
	Exonération sur emplois saisonniers	47 303 891	-	47 303 891
	CICE production et services	148 500 000	-	148 500 000
	Autres exonérations de charges sociales	99 308 532	-	99 308 532
	Total	298 871 797	-	298 871 797
Autres aides d'État non cofinancées	Installation	26 879 982	-	26 879 982
	Modernisation des exploitations	21 516	-	21 516
	Développement Agricole	10 738 096	-	10 738 096
	Pastoralisme	1 198 971	-	1 198 971
	Agriculture biologique	6 591 941	-	6 591 941
	Exonération de taxes	20 123 872	-	20 123 872
	Reconversion et redressement	146 857	-	146 857
	Remplacement de congés	2 013 048	-	2 013 048
	Total	67 714 284	-	67 714 284
Aides de crise	Aides de crise (FAM)	412 143	-	412 143
	Calamités agricoles reconnues pour 2018	67 755 873	-	67 755 873
	Total	68 168 016	-	68 168 016
Total Auvergne-Rhône-Alpes		552 978 134	1 087 411 712	1 640 389 847

GLOSSAIRE DES AIDES

1er pilier	Aides directes (Aides découplées – DPB, Paiement redistributif, Paiement vert, Paiement additionnel pour les JA, Aides couplées animales (ABA, ABL, VSLM, Aide Ovine, Aide Caprine) et végétales).
2ème pilier Surface	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, Assurance récolte, MAEC et Soutien à l'Agriculture Biologique (SAB).
2ème pilier Hors surface	Installation (Dotation Jeune Agriculteur, Prêts Bonifiés), Modernisation (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, Méthanisation, Transformation), Aide aux IAA, Diversification, Diffusion de connaissance, Promotion, Pastoralisme ...
Aides aux filières	OCM : Organisation Commune de Marché (Viticulture et Fruits & Légumes, lait) / FranceAgriMer en soutien aux filières (Programme d'investissements d'avenir (PIA), Modernisation serres, Amélioration génétique ovine...) / FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).
Prise en charge de cotisations sociales	Prise en charge de cotisations sociales dans le cadre de la loi Fillon, du soutien à l'installation (avantages sociaux accordés par la MSA aux jeunes installés sur 5 ans), ainsi que sur les Travailleurs Occasionnels Demandeurs d'Emploi et les heures supplémentaires / CICE production et services.
Autres aides d'État non cofinancées	Agriculture Biologique : animation et crédit d'impôts / Développement agricole : CASDAR / Exonérations de taxes : dégrèvement TFNB et TIPP - Installation : AITA, bourse de stage et tutorat, abattement de l'impôt sur le bénéfice / Pastoralisme : aide au démarrage des AFP et GP, Indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup.
Aides de crise	Calamités agricoles reconnues pour 2018 - Aides de crise : FAC PCREA, Influenza aviaire 2016, FAC fruits et légumes et céréales, Aide de trésorerie aux producteurs de lait de vache, Aide aux jeunes bovins légers, Indemnisation mortalités apicoles, Indemnisation des pertes de cerise.

SOURCES DES DONNÉES

Données ASP. Paiements campagne 2018 au 19/12/2019.

Données ASP : ICHN, assurance récolte. Paiements campagne 2018 au 19/12/2019, MAEC - SAB-Paiements campagne 2016 au 19/12/2019.

Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2018.

OCM Fruits&Légumes, OCM Viticulture, OCM Lait - Données FranceAgriMer. Paiements année 2018.
Aides nationales FranceAgriMer : Paiements année civile 2018.

Données 2018 non disponibles au moment de la publication.
Reprise des données 2016.

AITA et État non cofinancé : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2018.
Crédits d'impôts et remboursement de taxes : Données DRFIP. Paiements année civile 2018.
CASDAR : Prise en compte uniquement des crédits bénéficiant directement à des structures de Auvergne-Rhône-Alpes. Paiements année civile 2018.

Calamités agricoles : Données DRAAF.
Crédits validés par CNGRA pour calamités reconnues pour 2018 FranceAgriMer – paiements année civile 2018.

Mesures agro-environnementales et climatiques

Près de **14,5 % de la SAU régionale** bénéficient d'aides au titre du soutien à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques.

Les programmes de développement rural 2014-2020 Auvergne et Rhône-Alpes ont permis, sur les campagnes 2015 à 2018, à **11 700 exploitants agricoles** volontaires de souscrire des contrats pluriannuels (généralement de 5 ans) de soutien à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques pour un mon-

tant total sur la durée des contrats de plus de **240 millions d'euros**. La stratégie régionale MAEC privilégiait la contractualisation sur les 3 premières années de la programmation. Ainsi 98 % des crédits engagés sur 2015-2018 l'ont été sur ces trois années.

Plus de 94 % de ces contrats portent sur des engagements environnementaux de type surfacique couvrant environ 14,5 % de la SAU régionale répartis moitié sur le soutien à l'agriculture biologique, moitié sur les MAEC.

La forte dynamique de conversion à l'agriculture biologique de ces dernières années se traduit par une quasi égalité des surfaces aidées au titre de la conversion et de celles aidées au titre du maintien.

Ces mesures ont été marquées, depuis le début de la programmation, par des retards de paiement compensés par le versement d'avances de trésorerie remboursable (ATR) jusqu'à la campagne 2017. Le retour à un calendrier normal d'instruction des dossiers et de paiement des aides constituait la priorité du Ministère de l'Agriculture. Entre début 2018 et septembre 2019, les DDT, avec le renfort ponctuel de vacataires, ont instruit en 12 mois les dossiers de 4 campagnes de contractualisation. Cette mobilisation exceptionnelle des DDT a permis le retour pour la campagne 2019 à un calendrier normal de versement des aides.

Montants totaux des contrats (FEADER + part nationale) à verser à ces exploitations à ventiler en annuités

Année début de contrat	Soutien à l'Agriculture Biologique		Mesures Agro-environnementales et climatiques	
	Nbre d'exploitations	Montants engagés	Nbre d'exploitations	Montants engagés
2015	2 896	72 930 155 €	1 913	38 075 476 €
2016	1 571	39 374 795 €	2 152	39 286 753 €
2017	1 180	23 163 822 €	1 192	20 338 486 €
2018	713	9 243 570 €	148	1 809 045 €
TOTAL	6 360	144 712 342 €	5 405	99 509 760 €

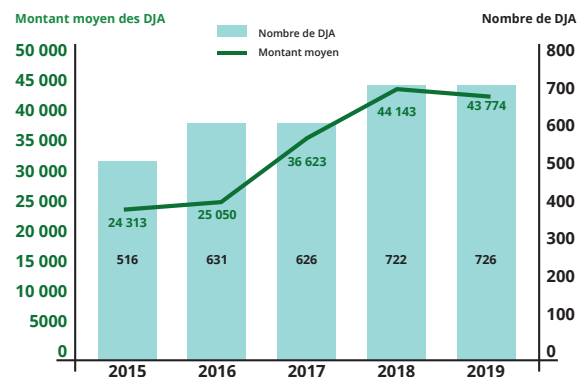
Installation des nouveaux agriculteurs

En 2019, 726 jeunes de moins de 40 ans se sont installés en bénéficiant des aides à l'installation avec un montant moyen de dotation jeune agriculteur (DJA) de 43 774 €.

Le plus grand nombre d'installations s'observe cette année dans le Puy de Dôme, le Cantal et la Loire mais on note également une forte progression dans les départements alpins (Isère, Savoie et Haute-Savoie).

L'élevage bovin représente encore 44 % des installations aidées, il est toujours largement dominant dans le Massif Central mais cette proportion diminue fortement chaque année.

Les installations en maraîchage et en production de lait de chèvre progressent surtout dans les départements du sud (Drôme et Ardèche).



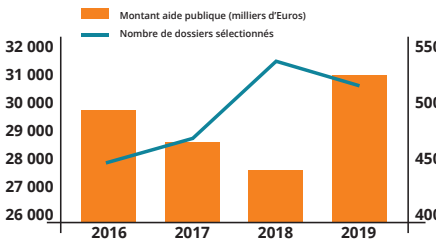
Le budget global de l'État et du FEADER consacré à l'installation et à la transmission a atteint 34,1 millions d'euros en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes (8,7 millions € de l'État et 25,4 millions € du FEADER).

Modernisation des exploitations agricoles

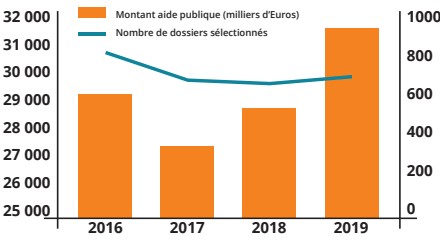
Le tableau ci-dessous représente le bilan de la mesure « investissement et bâtiments d'élevage » pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le montant d'aide publique attribué au titre du PDR Auvergne est équivalent au montant d'aide attribué au titre du PDR Rhône-Alpes.

	Nombre de dossiers sélectionnés	Pourcentage de sélection	AIDE TOTALE en milliers d'Euros	AIDE FEADER en milliers d'Euros	AIDE TOTALE en milliers d'Euros	AIDE CPN en milliers d'Euros	Total AIDE NATIONALE en milliers d'Euros	AIDE MAA en milliers d'Euros
Aide bâtiment d'élevage RHA	707	92,7%	31 600	31 600	31 600	10 200	21 400	4 700
Aide bâtiment d'élevage AUV	482	93%	31 200	31 200	31 200	19 700	11 600	3 200
Aide transformation à la ferme RHA	227	89%	5 700	5 700	5 700	1 900	1 900	0

Mesure Investissement bâtiments PDR AUV 2016-2019



Mesure Investissement bâtiments PDR RHA 2016-2019



Bilan de la mise en œuvre du SDREA

Un premier bilan, fait état de **3385 décisions prises** sur une période de 15 mois (01/08/2018 au 31/10/2019).

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) Auvergne-Rhône-Alpes a été élaboré en concertation avec les différents partenaires de la DRAAF et les 12 DDT concernées.

Entré en vigueur en avril 2018, il sert de cadre de référence pour instruire toute demande d'autorisation d'exploiter portant sur la reprise de biens agricoles, quel que soit le titre de jouissance (en location ou en propriété) et ce, au titre de la réglementation du contrôle des structures.

Il est structuré autour de 3 articles clés :

- l'article 3 qui fixe des seuils de contrôle avec des seuils de surface par zones naturelles et des équivalences de production,
- l'article 4 qui fixe des rangs de priorité,
- l'article 5 qui prévoit 14 critères optionnels de départage de candidatures concurrentes de même rang de priorité.

Dépts	Nombre de décisions tacites	Nombre de décisions expresses	Total décisions
01	193	53	246
03	272	28	300
07	113	5	118
15	391	54	445
26	155	8	163
38	270	14	284
42	372	47	419
43	202	26	228
63	453	35	488
69	437	61	468
73	90	7	97
74	106	23	129
TOTAL AuRA	3054	331	3385
	90,2%	9,8%	

Il ressort que 90 % des décisions concernent des décisions d'autorisation d'exploiter délivrées de manière tacite en l'absence de concurrence.

Parallèlement, 10 % des décisions d'autorisation d'exploiter ou de refus, dites « expresses », résultent de situations de concurrences locales pour la mise en valeur de biens fonciers, avec un

taux de 53,2 % de refus sur les 331 décisions expresses signées au niveau régional.

Ce bilan révèle des disparités entre les 12 départements de la région, lesquelles s'expliquent par une tradition foncière locale particulière. Des critères d'appréciation de l'intérêt économique et environnemental d'un projet, prévus à l'article 5, peuvent être utilisés

pour départager des candidatures concurrentes relevant d'un même rang de priorité, sans constituer pour autant une obligation.

Enfin, la région enregistre un taux très faible de recours à l'encontre de décisions prises sous le nouveau SDREA : 53 recours gracieux, soit 1,6 % de l'ensemble des décisions, et 15 recours contentieux, soit 0,4 %.

Préserver le foncier agricole

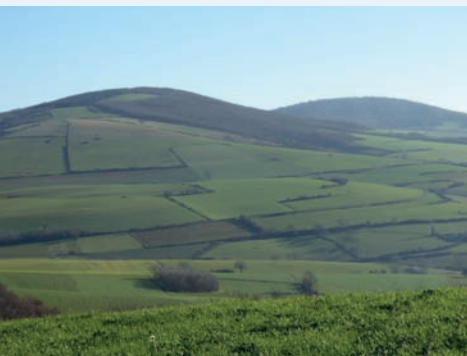
Le 25 juin 2019, un séminaire régional sur le foncier a été organisé, sous le pilotage de la DREAL, dans l'objectif d'améliorer la gestion de cette ressource stratégique.

L'enjeu de ce séminaire était double :

- partager avec tous les acteurs représentatifs de la région, le constat d'une artificialisation importante du foncier et proposer des pistes d'actions pour tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette »,
- alimenter les services de l'État dans l'écriture du volet foncier de la stratégie régionale « eau air sol » demandée par le préfet pour fixer les grandes orientations des services de l'Etat en Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus de 230 participants étaient présents dont 41 collectivités territoriales et une bonne représentation de la profession agricole avec 8 chambres départementales, la chambre régionale et le syndicalisme agricole.

La DRAAF a été étroitement associée à cet événement et elle a co-piloté avec la DREAL plusieurs ateliers dont celui qui était intitulé « projet agricole et urbanisme ». Celui-ci a permis d'illustrer la façon de prendre en compte les terres agricoles dans les documents d'urbanisme à travers l'exemple du PAT du grand Clermont et du PNR du Livradois-Forez.



Vers une stratégie régionale « eau, air, sol »

La préservation et la mobilisation durable des ressources naturelles constitue un enjeu majeur, dans un contexte de changement climatique avéré et déjà impactant.

C'est pourquoi le préfet de région a souhaité que l'État en région se dote d'une stratégie pour l'eau, l'air et le sol dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques consacrées à ces ressources, prendre en compte leurs interactions, et fixer des objectifs ambitieux d'amélioration pour ces 20 prochaines années.

L'agriculture est doublement concernée par ces enjeux, d'une part comme utilisatrice de ces ressources et d'autre part comme influençant leur préservation (en négatif en cas de pollution diffuse de l'eau par exemple, ou en positif en cas d'augmentation du taux de matière organique des sols).

Bassin Rhône-Méditerranée

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonne les services du ministère chargé de l'agriculture pour la gestion de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée.

Elle siège au comité de bassin et au conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. A ce titre, elle contribue à l'élaboration d'une position partagée par les services de l'État, à l'échelle du bassin, en réponse aux enjeux de l'interface eau – agriculture.

Dans le contexte de l'année 2019 particulièrement sèche, la DRAAF

La mobilisation de la DRAAF autour de ces enjeux a commencé dès le début d'année par une **conférence agriculture environnement** consacrée à l'eau le 9 avril, puis un séminaire foncier régional le 25 juin.

À partir du mois d'août, une large concertation a été menée pour produire une stratégie transversale « eau, air, sol » qui a été finalisée en fin d'année et va dorénavant donner lieu à une consultation des acteurs.



rappelle que le stockage est une démarche légitime, opportune et durable si elle est correctement dimensionnée.

Par instruction en date du 7 mai 2019, le gouvernement a institué les Projets Territoriaux pour la Gestion de l'Eau (PTGE), le nouveau cadre de sa politique de gestion quantitative de l'eau pour lutter contre la sécheresse et les effets du changement climatique.

Deux objectifs sont clairement affichés : encourager la sobriété des usages et mieux gérer en amont la ressource grâce notamment à des solutions adaptées aux besoins et

Exemples des sujets agricoles et forestiers traités dans le cadre de cette stratégie :

- Accompagnement des « projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE).
- Evolution vers des systèmes agricoles et des pratiques culturales économes en eau.
- Mobilisation de ressources nouvelles par l'accélération des projets de stockage s'inscrivant dans une démarche globale de gestion de l'eau.
- Préservation du foncier agricole et forestier par la mobilisation prioritaire des espaces déjà urbanisés, avec l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2040.
- Mise en place d'un réseau régional sur la compensation agricole.
- Connaissance et amélioration de la qualité des sols.
- Amélioration des systèmes de chauffage au bois.
- Lutte contre les allergènes (ambroisie).

aux contextes locaux, y compris par stockage ou transfert.

De son côté, le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée a identifié des sous bassins dans une situation d'inadéquation entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements. Sur ces territoires, des actions de résorption des déséquilibres actuels sont mises en œuvre dans un cadre concerté : les Plans de Gestion Quantitative de la Ressource en Eau (PGRE).

La DRAAF travaille à la convergence des deux outils, PGRE et PTGE.

Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)

La DRAAF a installé en 2019 un réseau régional des opérateurs de Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) dont l'objectif est de faciliter l'information, l'échange de pratiques et la coopération essentiels à la réussite

de la transition agro-écologique qu'accompagnent les MAEC.

Un premier rendez-vous a été proposé aux 38 territoires PAEC d'Auvergne et 45 de Rhône-Alpes début novembre 2019 autour d'un premier thème de travail

pour 2020 : **l'évaluation des PAEC.**

La DRAAF s'appuie pour l'animation de ce réseau sur Cap Rural, déjà mobilisé en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation des acteurs du développement rural.

La filière agriculture biologique toujours en forte croissance

L'année 2018 marque un tournant pour la filière agriculture biologique. La totalité des surfaces engagées en bio au niveau national dépasse, pour la première fois les 2 millions d'ha, soit 7,5% de la SAU. Ce sont près de **9,5% des exploitations françaises** qui sont engagées en bio !

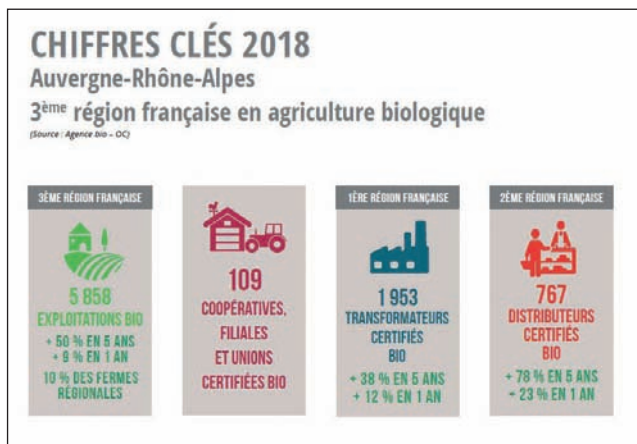
La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe dans le trio de tête avec **5 858 fermes bio**, derrière l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine. La filière bio connaît toujours une belle dynamique et reste leader sur la filière aval avec 2 755 opérateurs référencés.

(Données Agence Bio 2018)

En 2019, l'Observatoire régional de l'agriculture biologique a publié le **mémento de la bio**, fruit d'une collaboration des partenaires de l'ORAB.

Ce document recense de nombreuses données sur le territoire (conversion, installation, coopératives, transformateurs, filières...).

Il est accessible sur le site Internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.



La 7^{ème} édition du salon Tech et Bio s'est tenue en septembre sur le site du Lycée agricole du Valentin.

Ce sont plus de 19 000 visiteurs qui ont pu assister aux 120 conférences et à la centaine de démonstrations de terrain proposées.

Sur près de 15 ha, les 375 exposants ont suscité, cette année encore, beaucoup d'intérêt auprès des agriculteurs et autres acteurs des filières bio et conventionnelle.



Les GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental)



CHIFFRES-CLÉS

- 40 GIEE reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015
- 630 agriculteurs
- 400 exploitations dans des systèmes de production variés (majoritairement élevage bovin)
- 39 000 ha de SAU

Des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique

Une mobilisation des crédits Casdar (Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural) :

- 867 000 € d'aides dédiées attribuées depuis 2016 à 26 GIEE et 34 collectifs en émergence pour l'animation de ces groupes ;
- 641 000 € d'aides au développement agricole dans le cadre du PRDAR 2019 (programme régional de développement agricole et rural) sur l'action « Bâtir et promouvoir des projets collectifs agricoles sur des territoires de projet visant la triple performance »,

L'appui de structures partenaires mobilisées pour faire vivre le dispositif GIEE au niveau régional : services de l'Etat (DRAAF, DDT), Chambre régionale d'agriculture, FRAB, Trame, Coop de France, FRCUMA, réseau Inpact, enseignement technique et supérieur agricole, etc...

Le plan Ecophyto II+

Nouvelle version du plan et actualisation de la feuille de route régionale

Le plan Ecophyto II+, publié en juin 2019, vient renforcer le plan Ecophyto II, en intégrant les priorités du « plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides », paru le 25 avril 2018, et celles du plan de sortie du glyphosate, paru le 22 juin 2018. L'objectif de diminution de 50 % de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 est réaffirmé.

La gouvernance régionale associe désormais l'Agence Régionale de Santé et la Délégation régionale à la recherche et à la technologie. La DRAAF héberge un coordonnateur du plan désigné par le préfet.

La feuille de route régionale, qui traduit la stratégie adoptée par les partenaires du plan, fait l'objet d'une actualisation, en intégrant les priorités des 2 nouveaux plans précédemment cités. Elle nécessite une forte implication de tous

et devra être finalisée début 2020. Les principales inflexions sont en relation avec la sortie du glyphosate, le dialogue territorial, la santé, le renforcement de l'engagement dans le dispositif 30 000, le développement des certifications Haute Valeur Environnementale (HVE), l'accompagnement de projets territoriaux et l'intensification de la communication sur les résultats obtenus par les agriculteurs engagés dans le plan Ecophyto.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Visite de la mission conduite par le préfet Pierre-Etienne Bisch

Chargé par le Gouvernement d'une mission de coordination interministérielle des plans de réduction des produits phytosanitaires en agriculture et de sortie du glyphosate, le préfet Pierre-Etienne Bisch, accompagné de Louis Hubert (CGEDD) et de Didier Pinçonnet (CGAAER), s'est rendu en Auvergne-Rhône-Alpes les 16 et 17 septembre 2019.

L'objectif est d'accompagner les ser-

et ainsi impulser une nouvelle dynamique.

Une COREAMR (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural), dans sa formation spécialisée agro-écologie, a réuni l'ensemble des partenaires du plan. Une présentation de la région et de quelques indicateurs liés au plan Ecophyto ont permis de mettre en lumière les principaux enjeux. Un

et des thématiques prégnantes de la région : gestion de l'ambrosie en culture (FREDON AURA) et viticulture en forte pente (Chambre d'agriculture de l'Ardèche).

Par ailleurs, la coopérative Lima-grain a pu faire état des enjeux liés à la conservation des sols et à la filière semences. La Chambre d'agriculture de la Drôme et la coopérative Valsoleil ont abordé l'utilisation du



vices de l'État dans le déploiement des plans qui concourent à la version 2+ du plan Ecophyto, dont le plan de sortie du glyphosate. Pour cela, la mission s'est déplacée dans les territoires pour rencontrer les interprofessions et les acteurs du plan, afin de valoriser les réussites, recenser les difficultés rencontrées,

point sur les 2 dispositifs majeurs du plan (DEPHY ferme et groupes 30 000) a permis d'évoquer collectivement les perspectives d'évolution.

Les rencontres se sont poursuivies en Isère, avec la présentation de la filière meunerie bas intrants pilotée par les Établissements Cholat, projet territorial multi-partenarial,

glyphosate en arboriculture, avec des visites de terrain.

La mission s'est dite très satisfaite de ces échanges qui ont permis à la DRAAF d'identifier de nouvelles pistes de travail avec les partenaires agricoles.

Séminaire régional « Préparer la sortie du glyphosate et réduire les herbicides »

Organisé par la DRAAF et la Chambre régionale d'agriculture, ce séminaire, à destination des conseillers agricoles, avait pour objectifs de partager des expériences régionales concrètes, et d'apporter des pistes de réflexion pour les acteurs agricoles, avec pour fil rouge la sortie du glyphosate programmée pour 2023. Il a rassemblé 90 participants.

Une table ronde « Construire les filières économes de demain pour répondre aux attentes des consommateurs », avec la présence d'un viticulteur, d'une en-

treprise de négoce, d'une coopérative et d'un grossiste en fruits et légumes, a permis d'entendre des points de vue d'acteurs économiques. Les débats ont identifié une demande prioritaire en produits locaux, plus respectueux de l'environnement, et se sont orientés sur la rémunération « juste » de l'ensemble de la filière, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), et le temps nécessaire à cette transition.

Les participants ont apprécié cette journée, qui en appelle d'autres.

Guide des financements

La DRAAF a produit un guide interactif des financements mobilisables à l'attention des agriculteurs, pour la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Il est accessible sur le site internet de la DRAAF, rubrique Ecophyto. «Guide des financements»

CHIFFRES-CLÉS

L'engagement dans les dispositifs Ecophyto en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est :

- 25 réseaux DEPHY ferme
 - 28 collectifs 30 000
 - 6 GIEE
- AU TOTAL : 747 AGRICULTEURS**

Politique de la montagne

Dans le cadre de sa mission de pilotage et de coordination de la convention particulière ministère de l'Agriculture – conseils régionaux du Massif central 2015-2020, la DRAAF a programmé plus de 1,1 millions d'euros au titre de 2019 pour soutenir des **actions de développement agricole sur le territoire du massif**.

Différents enjeux identifiés dans le cadre du cluster herbe ont été soutenus cette année :

- amorce du lancement du laboratoire d'innovations territoriales élevage à l'herbe de massifs.
- programme inter-massifs concernant la performance des races locales du Massif central .
- construction d'un nouvel outil dématérialisé de surveillance du campagnol terrestre.

Les thèmes retenus concernant différents domaines :

- les semences locales pour régénérer les prairies naturelles,
- l'adaptation de l'agriculture du Puy-de-Dôme dans le contexte de la fin de la valorisation de la betterave sucrière,
- la réflexion en vue de la construction d'un atelier de transformation public-privé laitier territorial et polyvalent en Lozère,
- l'accompagnement collaboratif des agriculteurs pour adapter leur exploitation au changement climatique,
- la filière de montagne « Ovins des Causses du Lot » à Haute Performance Environnementale,
- la valorisation des systèmes herbagers fragiles par la création d'une gamme de qualité Tommes du Morvan.

Cette année un appel à projets public-privé « TAP MC : **Territoires à agricultures positives Massif central** » a été lancé grâce à un partenariat avec la Fondation Avril.

Il s'agit de favoriser l'émergence de projets locaux multi-acteurs associant développement territorial et transitions agricoles dans le Massif central. Pour mémoire, la Fondation Avril est reconnue d'utilité publique par décret du 11 décembre 2014 et a notamment pour missions de « contribuer à la préservation d'un environnement de qualité dans les territoires, au développement solidaire du monde rural ainsi qu'à la revitalisation des campagnes et des petites villes ». Cet appel à projets permet de lancer des démarches multi-partenariales basées sur la coopération entre agriculteurs, acteurs de la R&D, des filières et des territoires et de les mettre en réseaux.

Plus de 150 000 € ont ainsi été mobilisés pour soutenir 6 projets multi-acteurs.

Loup et activités d'élevage

Le plan national d'actions 2018-2023

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes apporte un appui permanent au préfet de région dans la mission de coordination inter-régionale du plan que le Gouvernement lui a confié.

En particulier, elle facilite la mise en œuvre harmonisée des mesures de protection des troupeaux et assure le suivi des expérimentations et études menées sur cette thématique.

Elle est force de proposition pour faire évoluer le dispositif dans l'objectif d'une meilleure maîtrise de la prédation des troupeaux domestiques par le loup.

Au niveau régional, la DRAAF est chargée de l'animation des DDT concernées par l'instruction de l'aide à la protection des troupeaux (6 en 2019), dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure spécifique ouverte dans chacun des 2 PDR Auvergne et Rhône-Alpes.



Les faits nationaux marquants en 2019

A la faveur d'une dynamique très favorable ces dernières années, la viabilité démographique de la population de loups sur le territoire français a été assurée à la sortie de l'hiver 2018-2019, avec un effectif dépassant 500 individus. Cette nouvelle donne a permis l'adoption par le Gouvernement de mesures fortes concernant les tirs dérogatoires de loups, la principale étant le doublement du plafond de destruction autorisé.

Le nombre d'attaques constatées sur les troupeaux domestiques a continué à progresser entre 2018

et 2019, dans des proportions cependant moindres que la population de loups. Le nombre de victimes se stabilise quant à lui, pour la 2ème année consécutive, à un niveau toutefois très important (environ 12 000).

En conséquence, le dispositif d'aide à la protection des troupeaux a été modifié à la fin de l'année 2019, sous la forme d'un arrêté interministériel et d'une instruction technique auxquels la DRAAF a largement contribué. Les évolutions principales consistent d'une part à soutenir

le renforcement de la présence humaine dans les foyers de prédation (création du cercle 0) et d'autre part à aider l'installation anticipée des chiens de protection des troupeaux dans les territoires susceptibles d'être occupés par le loup dans les prochaines années (création du cercle 3).

Deux nouvelles zones viennent ainsi s'ajouter aux cercles 1 et 2 existants, pour une prévention plus adaptée à la diversité des situations rencontrées par les éleveurs.

Près de 27 M€ d'aide pour la protection des troupeaux au niveau national, dont plus de 8 M€ en région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2019, 2722 contrats de protection ont été conclus en France, sur 6 régions et 24 départements. Ils représentent 26,84 M€ d'aide publique engagée, en progression de 4,3 % par rapport à 2018. Le gardiennage reste le poste de dépenses prépondérant (environ 80%, proportion stable). Les embauches de bergers ou

d'aides-bergers sont équivalentes à 455 emplois à temps plein, la durée moyenne du contrat de travail étant d'environ 5 mois.

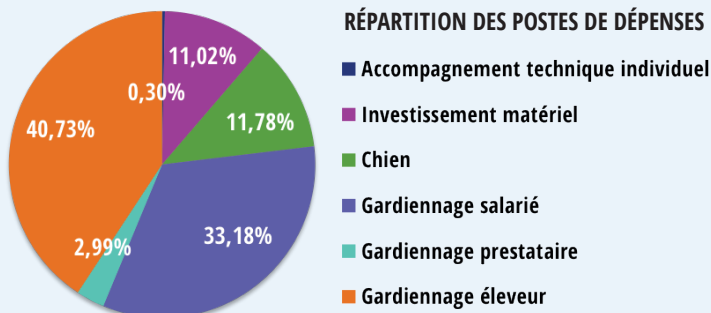
Les chiens de protection (4258 contractualisés, en progression de 16 %) et les clôtures électriques entrent à parts égales dans le solde de 20% des dépenses.

Avec 900 dossiers représentant plus de 8 M€ d'aide publique, Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région en nombre de dossiers et en montants engagés, après la région PACA.

Cela représente 30 % des aides et 1/3 des dossiers engagés en France.

Le nombre de dossiers et les montants d'aide sont en augmentation de 10 % pour les départements des Alpes du nord. En revanche, ils sont en baisse pour les départements du Massif central. L'évolution de la mesure suit l'évolution des zones de présence du loup sur la région : densification et expansion vers l'ouest et le nord du massif alpin, moins d'indices de présence dans le Massif central.

RÉPARTITION DES POSTES DE DÉPENSES



Les dossiers concernent essentiellement des aides pour le gardiennage :

- Plus de 700 éleveurs ont demandé une aide forfaitaire éleveur-berger. Cela représente un peu plus de 6 mois de gardiennage par dossier.
- 266 éleveurs ont embauché un berger ou ont eu recours à un prestataire pour le gardiennage et la surveillance du troupeau. Cela équivaut à l'embauche de 120 salariés-bergers à temps plein, en progression de 9 % par rapport à 2018. La durée moyenne des contrats est d'un peu plus de 5 mois, elle est stable et correspond à la moyenne nationale.
- Pour les chiens de protection, 90 % de l'aide est utilisée pour l'entretien de 1300 chiens, soit 3 chiens de protection par exploitation.
- 2/3 des éleveurs de la région ayant sollicité la mesure de protection ont demandé une aide pour l'achat de matériel, pour un montant moyen de 1770€.

Nouvelles mesures en restauration collective

L'année 2019 a été riche en publications et événements centrés sur la mise en œuvre de la **loi EGALIM en restauration collective**.

Promulguée à la suite des États généraux de l'alimentation, cette loi impose des obligations nouvelles, notamment un taux de 50% d'approvisionnements qualitatifs et durables en restauration collective publique d'ici 2022, l'instauration d'un menu végétarien par semaine en restauration scolaire, un diagnostic du gaspillage alimentaire, l'interdiction de contenants plastique à usage unique, etc.

La DRAAF a développé plusieurs outils accessibles sur son site internet afin de faciliter l'appropriation des différentes obligations, le calendrier ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Un séminaire intitulé « **Produits de qualité, de proximité et durables en restauration collective : saisir les opportunités en région** » a réuni le 5 novembre plus de 200 acteurs économiques de la filière alimentaire (producteurs, transformateurs, metteurs en marché, collectivités et responsables de restauration collective). L'objectif de ce séminaire était de partager les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement local et de

qualité. Il a permis également de mettre en avant les actions menées par de nombreux élus engagés en faveur d'une reterritorialisation de l'alimentation, en particulier dans la mise en œuvre de démarches de type PAT (projets alimentaires territoriaux). Tous les échanges ainsi que les présentations de ce séminaire sont accessibles en ligne.

Séminaire du 5 novembre 2019



Programme National pour l'Alimentation

Le PNA 3, intitulé « Territoires en action » couvre la période 2019-2023.



Les axes majeurs d'action perdurent : éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage et justice sociale, avec deux approches terrain opérationnelles : la mise en œuvre au sein de la restauration collective, et l'animation des territoires avec les PAT.

La DRAAF travaille en réseau avec des territoires et des acteurs engagés et ce depuis de nombreuses années, traduisant le dynamisme de notre région en faveur d'une alimentation de qualité et durable.

ORIENTATIONS DU NOUVEAU PNA

3 AXES THÉMATIQUES

JUSTICE SOCIALE			Lutte contre le gaspillage alimentaire	ÉDUCATION ALIMENTAIRE	
Amélioration de la qualité nutritionnelle et diversification de l'offre alimentaire	Lutte contre la précarité alimentaire	Information du consommateur		Éducation à l'alimentation de la jeunesse	Mise en valeur du patrimoine alimentaire

2 AXES TRANSVERSAUX

RESTAURATION COLLECTIVE / CNRC
PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET UNE RECHERCHE ACCRUE DE SYNERGIES



Peste porcine africaine (PPA), organisation et prévention en région

La PPA est une maladie des sangliers et des porcs qui se répand actuellement dans le monde avec un fort impact économique

La PPA est une maladie qui ne touche que les suidés (sangliers et porcs en Europe). Néanmoins, la mortalité est très élevée (95 % des porcs contaminés) et il n'existe aucun vaccin ni traitement.

En 2007, la maladie a été introduite en Géorgie et s'est propagée vers l'est en Russie puis en Chine et dans une grande partie de l'Asie du sud-est (2018-2019), et à l'ouest en Europe centrale et orientale (2014 à aujourd'hui), avec quelques avancées « en saut de puce » jusqu'en Belgique (2018) ou à proximité de la frontière allemande (2019).

L'impact économique de cette maladie est majeur et peut être désastreux pour la filière.

Lorsqu'un pays perd son statut indemne, il ne peut plus exporter de viande de porc ou de produits à base de porc.

Si la France a pris des mesures de prévention en coordination avec la Belgique et le Luxembourg, pour éviter avec succès que les cas constatés en Belgique ne se propagent sur notre territoire, nous ne sommes pas à l'abri d'une arrivée du virus.

Il peut être transporté sur de longues distances, via des produits alimentaires contaminés, des animaux vivants porteurs, voire sur des véhicules, du matériel ou des vêtements qui ont été en contact avec des animaux malades. Ceci explique que la maladie apparaisse subitement à 300, voire plus de 1000 km de sa ligne de front.

Le seul moyen d'endiguer cette maladie est de prévenir son apparition en prenant des mesures de biosécurité rigoureuses, et en cas de présence de la maladie, en éliminant tous les porcs contaminés. De nombreux services et acteurs sont impliqués pour apporter une réponse à la hauteur de ces enjeux.

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes s'inspire des actions préventives menées par la DRAAF Grand-Est pour organiser la réponse dans le cadre d'un plan de lutte nationale, lui-même en cohérence avec les mesures prévues au niveau de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont eu lieu en région associant services de l'État, établissements publics, organisations professionnelles, sanitaires ou vétérinaires, etc. dans l'objectif de partager les connaissances et recenser les compétences à mobiliser en cas de survenue de la maladie.



Nouvelle législation phytosanitaire de l'UE

Depuis le 14 décembre 2019, une nouvelle législation phytosanitaire est appliquée par l'UE. Ses objectifs sont d'assurer une meilleure protection du territoire de l'UE contre les organismes nuisibles des végétaux, d'assurer un commerce sans risque et de minimiser les impacts du changement climatique sur la santé des végétaux.

Les nouvelles dispositions figurent dans le Règlement (UE) 2016/2031 et ses règlements délégués ou d'exécution adoptés pour garantir la mise en œuvre des nouvelles dispositions :

- Listes des organismes réglementés de quarantaine, des organismes de quarantaine pour les zones protégées, des organismes réglementés non de quarantaine ; mesures pour les végétaux, produits végétaux et autres objets
- Liste des végétaux et produits végétaux à haut risque
- Liste des organismes de quarantaine prioritaires.

Pour préparer l'entrée en application du règlement (UE) relatif à la santé des végétaux qui modifie les modalités de **délivrance des passeports phytosanitaires**, la DRAAF a organisé quatre réunions d'information à destination des opérateurs professionnels concernés à Lyon, Chambéry, Clermont -Ferrand et Valence.



Tous les points techniques ont été abordés lors de ces réunions et les informations sont accessibles sur le site internet de la DRAAF (avec une rubrique dédiée au nouveau passeport phytosanitaire) : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Qualite-et-protection-des-vegetaux>

Contrôles de la distribution et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en Auvergne-Rhône-Alpes

Ces contrôles permettent d'assurer la protection des consommateurs et de l'environnement, et concernent les distributeurs et les utilisateurs de ces produits : agriculteurs, collectivités, prestataires de service, etc.

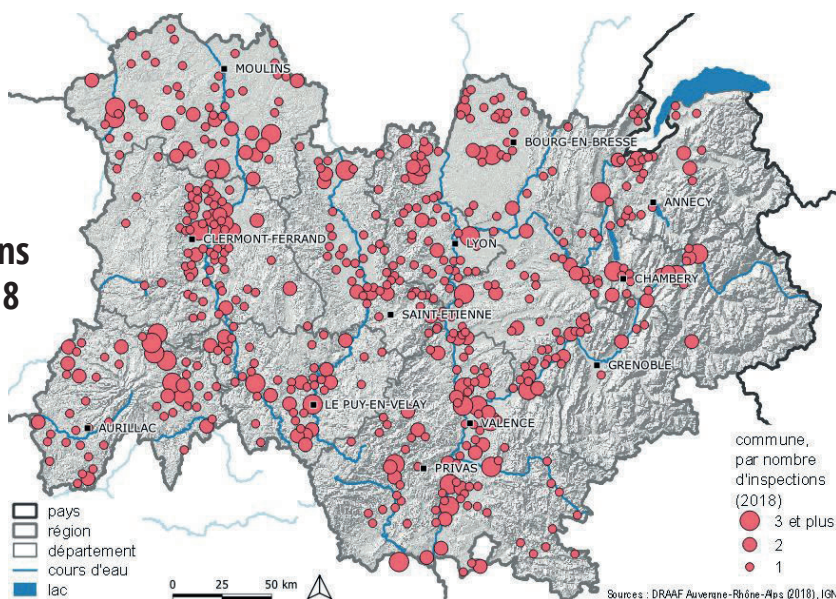
En 2018, les inspecteurs du service régional de l'alimentation (SRAL) ont procédé à 763 contrôles :

- 76 distributeurs soumis à agrément phytosanitaire (jardineries, supermarchés, coopératives agricoles, grossistes et détaillants)
- 60 applicateurs soumis à agrément phytosanitaire (sociétés d'entretien de parcs et jardins, sociétés de prestation de services pour l'agriculture (pulvérisation des cultures, traitement des semences) ;
- 573 agriculteurs (dont 477 au titre de la conditionnalité des aides de la PAC) : céréaliers, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers, pépiniéristes, horticulteurs, producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales ;
- 54 utilisateurs non agriculteurs: mairies et établissements publics, terrains de golf et de sport, parcs de loisirs.

Les contrôles effectués ont donné lieu à 159 avertissements et 179 mises en demeure.

En exploitations agricoles, les non-conformités les plus fréquemment constatées portent sur la détention de produits dont l'autorisation de mise sur le marché (AMM) n'est plus valide, le défaut d'élimination des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU), ou des manquements quant au contrôle technique des pulvérisateurs (ou à son renouvellement).

Nombre d'inspections par commune – 2018



Un bilan et une analyse de ces contrôles a donné lieu à une publication (disponible sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-des-inspections-distribution>).

Les scolytes marquent les forêts et les forestiers

Les phénomènes de sécheresse ont été très marquants au cours des 2 dernières saisons de végétation. Les stress hydriques induits sont parmi les plus intenses de ces 50 dernières années pour les arbres forestiers.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre : une remontée des foyers de scolytes. Sur les épicéas, le typographe est à l'origine de nombreux foyers de mortalité. Les volumes sont significatifs mais c'est surtout la large répartition des dommages qui inquiète. Le sapin pectiné est également

confronté à des attaques. Là ce sont les scolytes curvidentés et spinidentés qui provoquent des mortalités. Les dommages sont importants sur cette essence : du pays de Gex au Bugey et du Beaujolais au Cantal, tous les piémonts des massifs sont concernés par des mortalités diffuses voire massives.

Le stress hydrique concerne toutes les essences forestières et ce type d'incident constitue un facteur déclenchant de dépérissement.

Ainsi les chênaies du Bourbonnais sont mises sous surveillance avec un risque fort de mortalité dans les années à venir. Les pinèdes ont été également affaiblies par la sécheresse mais aussi par des blessures liées à la grêle. Ainsi, les peuplements de pins sont colonisés par les scolytes et autres ravageurs secondaires mais aussi le sphaeropsis des pins, qui entraînent des mortalités significatives.

*Peuplement de sapin pectiné colonisé par des scolytes
(Faille de Limagne, Puy de Dôme, août 2019)*



Le programme régional de la forêt et du bois : la stratégie pour la filière pour les 10 années à venir

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes établit la feuille de route de la politique forestière dans la région pour les dix années à venir, de 2019 à 2029.

Il s'inscrit dans le cadre du programme national de la forêt et du bois (PNFB). Le PRFB est le fruit d'une large concertation, qui a duré plus de deux ans. L'État et le Conseil régional, les acteurs de la filière de l'amont à l'aval et plus largement l'ensemble des

membres de la commission régionale de la forêt et du bois, tous ont contribué à élaborer une vision commune de la forêt régionale, de ses enjeux, de sa protection et de sa valorisation.

Ce programme a été validé à l'unanimité par les membres de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), chargée de son élaboration et il a été approuvé par arrêté ministériel le 28 novembre 2019.



Quatre priorités régionales ont été définies :

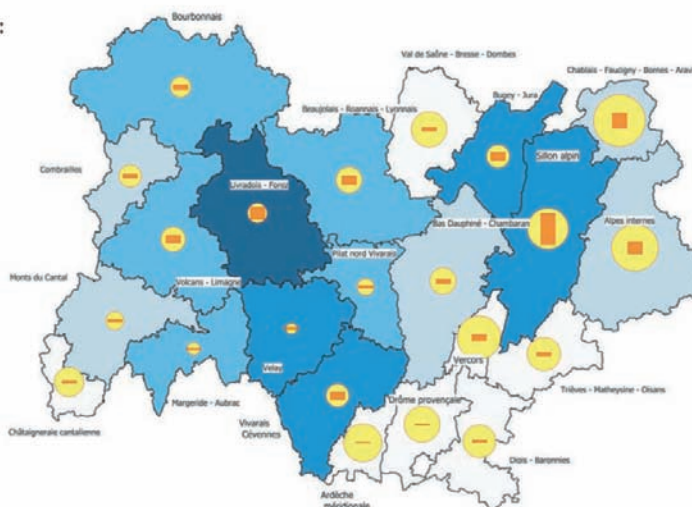
- Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins.
- Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt.
- Favoriser la mobilisation de la ressource en bois : mobilisation supplémentaire de 1,4 M de m³ par an hors menu bois d'ici 10 ans (+25%).
- Valoriser au mieux la ressource locale.

Situation actuelle et progression de la récolte :
+25 % hors menus bois,
+1,4 Mm³

■ Prélèvements supplémentaires
■ % de progression de la récolte
■ Prélèvements actuels (m³ * 1000)

13 - 115
115 - 272
272 - 448
448 - 666
666 - 1000

Sources : IGN, FCBA, DRAAF
Octobre 2018 - DRAAF Aurs



Un comité de suivi du PRFB a été défini, constitué de la DRAAF, de la DREAL, de la Région, du CRPF, de l'ONF, de l'URACOFOR, de l'interprofession FIBOIS. Il se réunira au moins une fois par an pour établir le bilan général de la mise en œuvre du PRFB qui sera présenté en CRFB.

Le schéma régional biomasse Auvergne-Rhône-Alpes est validé !

Prévu par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le schéma régional biomasse (SRB) définit les objectifs de développement des énergies renouvelables pour les filières « bois énergie » et « méthanisation » aux horizons 2035 et 2050. Il est le fruit d'un travail conjoint de l'État et de la Région. C'est un document opérationnel qui comprend un plan d'actions pour la période 2019-2023, visant à développer ces deux filières de façon vertueuse.

	Filière Combustion Bois énergie	Filière méthanisation
Chiffres-clés 2018	• Récolte : 0,9 M de m3/an • 1545 chaufferies • Production = environ 12 600 GWh/an	• 93 unités en fonctionnement fin 2018, dont 75 % en cogénération • Production = environ 600 GWh/an
Ambition SRB à l'horizon 2035	• Récolte supplémentaire : + 1,2 M de m3/an • + 1200 chaufferies • Production : + 6600 GWh /an	• 12 millions de tonnes d'intrants mobilisés • + 600 méthaniseurs, dont 75 % en injection • Production : + 5 500 GWh/an

Une série de consultations et de validations du schéma (avis de l'autorité environnementale, consultation du public, avis du CESER) ont permis d'affiner la stratégie régionale et d'aboutir à son adoption en toute fin d'année 2019. L'année a également été mise à profit pour organiser les acteurs des filières « méthanisation » et « bois énergie » en vue de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.

Deux comités ont ainsi été structurés afin de porter la stratégie régionale :

1- La charte « Ambition Biogaz 2023 » : une nouvelle donne régionale pour accompagner le développement de la filière méthanisation

Signée le 29 mai, la charte « Ambition Biogaz 2023 » rassemble tous les acteurs régionaux en vue d'un développement vertueux de la méthanisation en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle regroupe la Région, l'État, la Chambre régionale d'Agriculture, l'Ademe, GRDF, GRTgaz, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, BPI France et Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement.

Tous partagent leur engagement à œuvrer ensemble vers les objectifs SRB à l'horizon 2023.



CHIFFRES-CLÉS

- 180 unités en service fin 2023, soit + 87 unités en 5 ans
- 1 075 GWh injectés dans le réseau de gaz fin 2023, soit + 975 GWh
- 480 GWh valorisés par cogénération fin 2023, soit + 180 GWh

Quatre groupes de travail ont été mis en place pour concourir à un développement vertueux de la filière :

- Observatoire de la filière et capitalisation des retours d'expérience,

- Mobilisation durable des intrants et épandages de qualité,
- Émergence et accompagnement des projets, facilitation des solutions en injection,
- Expérimentation et innovation.

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes s'implique dans chacun de ces groupes et co-pilote, avec la Région, le groupe de travail qui vise une mobilisation durable des ressources et un retour au sol de qualité.

2- Le comité stratégique bois énergie évolue aussi pour porter les ambitions du SRB

Concernant la ressource bois, c'est le Comité stratégique Bois énergie, co-animé par AURA-EE et FIBOIS, qui est désigné comme chargé du suivi, du reporting et

de la mise en œuvre des actions du SRB. Les groupes de travail « bois énergie » sont aujourd'hui en construction et, sous l'impulsion de la DRAAF, un travail a été initié

pour mettre en commun et actualiser les bases de données régionales « chaufferies bois ».

La DRAAF poursuit son engagement pour un développement durable des filières « méthanisation » et « bois énergie »



Côté méthanisation, en 2019, la DRAAF a coordonné l'établissement des critères régionaux d'éligibilité au prêt méthanisation agricole de la BPI et instruit, pour le compte de BPI France, l'éligibilité technique des demandes de prêts.

Côté bois énergie, la DRAAF participe à la cellule biomasse d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui expertise les plans d'approvisionnement en bois des installations candidatant aux appels à projets de la commission de régulation de l'énergie (CRE) ou de l'ADEME. Son rôle est d'apprécier la bonne articulation du plan proposé avec les autres projets Bois énergie du territoire afin de prévenir d'éventuels conflits d'usage.

En 2019, 9 dossiers ont ainsi été analysés qui ont tous donné lieu à un avis favorable du préfet.



Bilan intermédiaire de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Dynamic bois », lancé en 2015 par l'ADEME et la DRAAF : projets collaboratifs pour augmenter la mobilisation de bois destiné à alimenter les chaufferies régionales et préparer la ressource du futur.

Le bilan des 4 projets retenus en Auvergne-Rhône-Alpes, est positif, avec à mi-parcours :

- 880 500 m³ de bois supplémentaires mobilisés dont près de 466 350 tonnes de bois énergie,
- 2000 hectares de surface améliorée.

Les 4 projets ont été mis à l'honneur, le 27 mars, lors d'une journée alliant présentation des résultats et visites de chantiers (récolte, replantation). Ils ont

favorisé les partenariats entre les professionnels de la forêt, les propriétaires et les producteurs de chaleur bois énergie. Ils ont permis le lancement d'actions innovantes concernant la gestion durable de la ressource et la structuration des circuits d'approvisionnement (chantiers publics/privés, formation collective, accompagnement des propriétaires).

Développement de la bioéconomie

La bio-économie rassemble des projets de filière valorisant des bio-ressources permettant de proposer une solution bio-sourcée. Il peut s'agir de projets concernant des matériaux bio-sourcés (éco-matériaux, bio-plastiques, ...), de la chimie du végétal (pharmacie, cosmétique, ...) ou d'énergies renouvelables (biocarburants). La bio-économie répond ainsi à des

enjeux de société fondamentaux tels que la lutte contre le changement climatique, la sécurité alimentaire ou encore la création et le maintien d'emplois dans les territoires.

Afin de mettre en valeur les initiatives existant dans la région, la DRAAF accompagne les initiatives locales dans le cadre des Trophées de la Bioéconomie.



Fin 2019, trois projets très innovants ont été déposés, recouvrant des domaines variés : fabrication de murs et planchers à partir de paille, fabrication de biocides à partir de levure inertes, valorisation des résidus de taille de vigne en biochimie pour produire des anti-oxydants, du compost et de l'énergie.

Rentrée 2019 : les effectifs d'élèves se stabilisent

En octobre 2019, 24047 élèves étaient présents dans les établissements d'enseignement agricole de la région, ce qui correspond pratiquement à une stabilité par rapport à la rentrée 2018. Des différences notables existent cependant entre départements et niveaux de formation.

Mise en place du nouveau bac général

En septembre 2019, la réforme du Bac général et du Bac Technologique s'est appliquée dans l'enseignement agricole comme à l'Education nationale.

En Bac général, les 18 établissements d'enseignement agricole concernés dans la région (dont 2 nouveaux établissements à la rentrée) proposent trois enseignements de spécialité : Biologie-écologie, Mathématiques et Physique-Chimie.

Quelques établissements proposent également d'autres enseignements de spécialité avec des lycées partenaires voisins de l'Education nationale. Dès le mois de décembre, les élèves de 1ère sont accompagnés pour choisir le binôme d'enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en Terminale en 2020/2021.

En parallèle, se met en place le nouvel enseignement optionnel



spécifique à l'enseignement agricole : Agronomie-Économie-Territoires (AET).

Du côté du Bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), les enseignements de spécialité se

mettent également en place cette année : l'enseignement S3 leur offre un choix de supports technologiques parmi aménagement, production, agroéquipements, services et transformation.

Loi «Liberté de choisir son avenir professionnel»

La loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» de septembre 2018 a profondément modifié le système de formation par apprentissage avec la libéralisation du marché de la formation et la perte de la compétence apprentissage pour le conseil régional.

Les changements sont importants notamment avec l'entrée

des branches professionnelles dans les dispositifs de formation. L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre du plan d'accompagnement régional avec des actions d'accompagnement au changement pour les CFA et CFP-PA, des actions relatives à la pédagogie et à la gestion financière et commerciale. L'année 2020 sera marquée par l'accompagnement

dans la démarche qualité des centres, rendue obligatoire.

Compte tenu de cette évolution, l'enjeu pour l'apprentissage en région sera de maintenir des liens entre les acteurs historiques et les acteurs plus récents pour un développement concerté et cohérent de l'ensemble des voies de formation.

Convention de partenariat avec le Conseil régional

Le conseil régional et la DRAAF ont signé une convention de partenariat en faveur de l'enseignement agricole. Il s'agit de tenir compte des spécificités de l'enseignement agricole et d'instaurer un dialogue régulier visant à co-construire les politiques publiques relevant de leurs compétences respectives.



Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail des jeunes en formation constitue une priorité pour le Ministère, le nombre d'accidents du travail mortels ayant fortement augmenté en 4 ans. Dans la ré-

gion, la convention signée entre la DRAAF, la DIRECCTE et la MSA a permis de lancer un plan d'actions pluri-annuel qui débutera dès février 2020. Un réseau de référents SST dans chaque éta-

Les axes de travail identifiés :

- Des formations adaptées aux besoins des territoires et de la profession.
- Attractivité des formations pour une orientation choisie vers les métiers de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.
- Mise en œuvre des actions favorisant l'insertion des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ou certification professionnelle.
- Rôle pédagogique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.
- Accompagnement pédagogique des établissements publics à travers les Contrats d'objectifs tripartites.
- Promotion de produits alimentaires de qualité.

blissement a également été créé afin d'assurer une meilleure prise en compte du sujet au sein des établissements mais également en période de stage ou d'apprentissage.

Stratégie régionale pour l'offre de formation 2020-2022

Dans un objectif de reconquête des effectifs, la DRAAF a entamé une réflexion mi-2019 avec l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole sur la composition de l'offre de formation pour la voie initiale scolaire. Il s'agit de maintenir et de développer une offre de formation qui couvre les besoins en com-

pétence des secteurs professionnels et les besoins en emploi des citoyens, qui maille le territoire et préserve les établissements.

Cette réflexion se poursuivra sur l'année 2020 avec les quatre composantes et en partenariat avec les rectorats, le conseil régional et les branches professionnelles.

CHIFFRES-CLÉS

-  **119 établissements**
-  **56 sites de formation d'apprentis**
-  **42 sites de formation professionnelle continue**
-  **24 000 élèves**
-  **4 000 apprentis**

L'aventure du vivant

La nouvelle campagne de communication de l'enseignement agricole, lancée en février 2019 au niveau national, est résolument tournée vers les jeunes et utilise leurs outils et leurs codes : réseaux sociaux, Youtubeurs, chatbot sur

le site Internet,... Cette identité visuelle et ce slogan fédèrent l'ensemble de l'enseignement agricole et des branches professionnelles concernées. Les établissements s'en sont largement emparés pour décliner et moder-

niser leur propre communication en direction des jeunes, notamment sur les réseaux sociaux.



Un recensement agricole, ça se prépare !

Débutée en 2018, la préparation du **Recensement agricole 2020** est montée en charge en 2019. La principale nouveauté est le mode de collecte : le questionnaire sera proposé par internet ou par téléphone pour les personnes ne pouvant pas répondre par internet. Seul un échantillon d'exploitations sera interrogé par un enquêteur sur un questionnaire plus complet. Pour préparer la dématérialisation du recensement, les opérations d'apurement de la base de sondage Balsa vont s'échelonner jusqu'en 2020 avec le traitement d'exploitations sans numéro administratif, les doublons, etc.

A partir de juin, un test national des deux questionnaires a été demandé aux régions. L'enjeu est de mesurer le temps de réponse à un questionnaire (par internet

ou en face à face) tout en s'assurant de la bonne formulation des questions, de leur facilité de compréhension et de la capacité à recueillir les éléments de réponse adaptés (vocabulaire, détail des réponses, fluidité, etc.). Notre région a réalisé ce test en septembre sur le terrain auprès de 19 exploitants et 10 OTEX (orientation technico - économique des exploitations) différentes. Le service statistique a été mobilisé pour réaliser cette opération conduite en mode projet ; elle a donné lieu à de nombreuses remarques et suggestions d'amélioration.

Enfin, le pôle Enquêtes a participé à deux salons régionaux pour commencer à communiquer sur le prochain RA.



Un site internet réorganisé pour faciliter vos recherches d'informations statistiques

- **Un accès plus rapide aux données recherchées**

Un accès immédiat aux actualités de la statistique agricole régionale, aux informations liées à la conjoncture ou à des thématiques spécifiques, à des informations et sites partenaires ou à nos coordonnées pour les recherches d'informations statistiques.

- **Une meilleure lisibilité**

Pour chaque thème, toutes les informations disponibles regroupées et identifiées visuellement avec des icônes : publication, donnée chiffrée, carte, infographie.



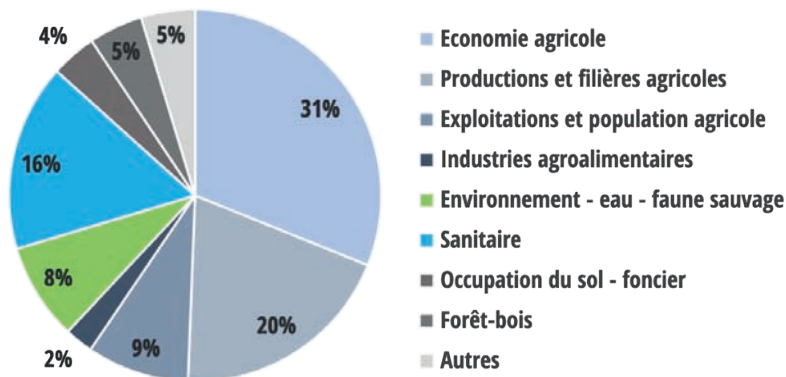
Un guichet unique pour mieux répondre aux demandes des utilisateurs

2019 fut la première année complète de fonctionnement du guichet unique en charge de la réponse à la demande. Basé sur le triptyque, boîte aux lettres institutionnelle « Infostat » pour la formalisation des demandes, application « Limande » pour le suivi de ces dernières et réponses

des chargés d'études/projet par courriel, la mise en œuvre du guichet a permis **le traitement de quelques 405 demandes**, au regard des 250 traitées l'année précédente.

Les thématiques abordées concernent essentiellement la sphère agricole (économie, productions et filières, exploitations et industries agroalimentaires) avec pas loin des deux tiers des demandes, suivie des problématiques sanitaires (16%) et environnementales (8%).

Thématiques abordées par les demandes adressées au guichet unique



AGENDA

Quelques dates-clés de l'année 2019

- 10 janvier :** L'assemblée générale du personnel de la DRAAF
- 6 au 10 février :** Mondial des métiers
- 26 février :** Les lauréats de l'appel à projets PNA sont reçus au Salon de l'agriculture
- 8 mars :** Le Ministre, Didier Guillaume, débat avec les élèves du lycée agricole Le Valentin (26)
- 11 mars :** Signature de la convention DRAAF-Conseil régional sur l'enseignement agricole
- 6 au 8 septembre :** Salon Terres de Jim (43)
- 11 septembre :** Commission régionale forêt-bois
- 12 septembre :** Rentrée de l'enseignement agricole à l'ISARA avec l'ensemble des chefs d'établissement
- 17-18 septembre :** Visite de la mission conduite par le Préfet Bisch
(plans de réduction des produits phytosanitaires et de sortie du glyphosate)
- 18-19 septembre :** Salon Tech&Bio – Bourg les Valence (26)
- 2 au 4 octobre :** Sommet de l'élevage – Cournon (63)
- 5 novembre :** Séminaire Restauration collective
- 19 novembre :** Séminaire régional « Préparer la sortie du glyphosate et réduire les herbicides »
- 28 novembre :** Arrêté ministériel approuvant le Plan régional forêt-bois
- 16 et 19 décembre :** ... Marchés de Noël des lycées agricoles à la Région

Visite du ministre à Valence



Salon Tech&Bio



Lauréats PNA



Terres de Jim



Stand au sommet de l'élevage

DRAAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

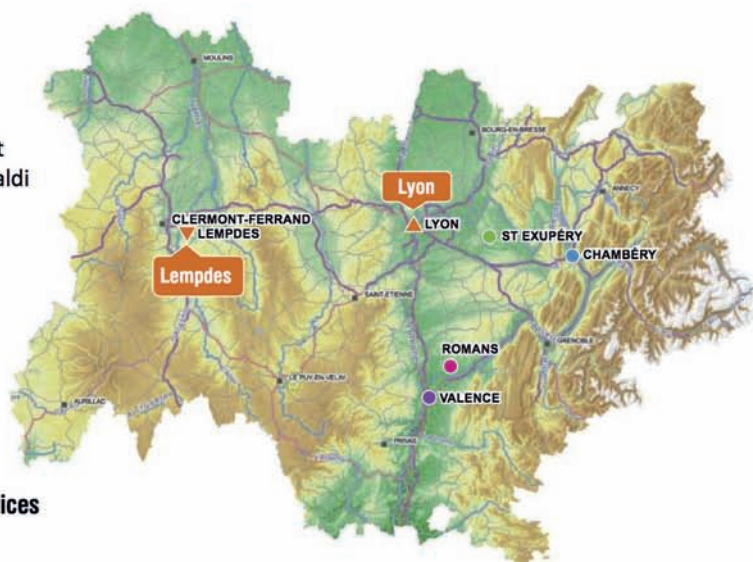
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Siège à Lempdes | Clermont-Ferrand

Site de Marmilhat
16B rue Aimé Rudel
63370 LEMPDES

Site de Lyon

Cité administrative d'État
Batiment B - 165 rue Garibaldi
69003 LYON



250 agents répartis dans 7 services

Nos lieux de travail :

Siège à Lempdes | Marmilhat - Clermont Ferrand
Site de Lyon Part-Dieu | Cité administrative
Service FranceAgriMer | Lyon Part-Dieu - Immeuble Le Britannia
Antennes à Valence, Chambéry, Romans, Lyon-Saint Exupéry

Directeur de la publication : Michel SINOIR
Coordination : Paulette POILANE
Rédaction : Les services de la DRAAF
Photos : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
Composition et impression : JMV Impression Conseil



53 600 EXPLOITATIONS

54 % spécialisées
en productions animales

3 MILLIONS HA de SAU

11 % de la SAU nationale



101 800 actifs
permanents



ENSEIGNEMENT

23 900 élèves

3 700 apprentis

119 établissements

**FORÊT
BOIS**



37 % TAUX BOISEMENT

1,9 MILLION M3 volume scié

5,3 MILLIONS M3 volume
récolté commercialisé

FILIÈRE QUALITÉ



**5 860
PRODUCTEURS**

9 % de la SAU

régionale

12 % de la SAU BIO nationale



189 PRODUITS

sous signes de qualité



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

L'AGRICULTURE D'Auvergne-Rhône-Alpes EN • QUELQUES • CHIFFRES



BOVINS

2,6 MILLIONS

28 % des exports nationaux
de bovins maigres

147 600 TONNES de viande

10 % du tonnage national



LAIT DE VACHE

11 % de la production
nationale



VIANDE OVINE

12 % du tonnage
national



LAIT DE CHÈVRE

14 % de la production
nationale



VIN

2,6 MILLION HL
de vendange



ABRICOT 52 %



CERISE 32 %



NOIX 43 %



CHÂTAIGNE 37 %

*Part dans les surfaces
nationales*



**INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**
10,2 MDE

de chiffre d'affaires

1 950 entreprises régionales

2 580 établissements

41 300 salariés



**REVENU MOYEN D'UNE
EXPLOITATION AGRICOLE
(MOYENNE OU GRANDE)**

30 800 € résultat courant
avant impôts



BRANCHE AGRICULTURE

7 MDE de ressources

dont **1,2 MDE** de subventions